



## Les avantages de la conduite accompagnée

Chaque année, environ 30% des candidats reçus à l'examen du [permis de conduire](#) ont suivi l'apprentissage anticipé de la conduite, soit environ 200 000 jeunes. S'ils choisissent cette formule plutôt qu'une autre, ce n'est pas par hasard.

En effet, l'apprentissage en AAC favorise considérablement le taux de réussite à l'examen. Selon les années, environ 70% des personnes qui ont suivi l'AAC réussissent leur permis du premier coup... alors que seulement 52% d'élèves réussissent du premier coup avec une "formule classique".

Mais il y a encore d'autres avantages :

- Réduction de la **surprime d'assurance** relative aux jeunes conducteurs
- Réduction de la **période probatoire** à 2 ans (au lieu de 3 ans pour la formule classique)
- **Gagner de l'assurance au volant** avant de prendre la route, construire des acquis solides

# AAC

# ICI

**CONDUITE ACCOMPAGNÉE  
DÈS 15 ANS**

**PASSEZ À LA  
VRAIE CONDUITE**



 **enpc  
ediser**

## Les avantages de la conduite supervisée



La **conduite supervisée** s'adresse aux candidats **de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite**. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

Cette formule est particulièrement recommandée pour **consolider les acquis à l'issue de la formation initiale**. Elle s'avère également adaptée en cas d'échec à l'examen pratique pour **progresser avant le prochain passage**.

*Quels en sont les avantages ?*

- **Comme dans le cas de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), vous allez acquérir un maximum d'expérience** et de confiance au volant avant l'examen pratique !
- Comparé à la filière traditionnelle, **le coût total de la formation est souvent moins élevé** pour le jeune conducteur.
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez **continuer à consolider vos acquis à moindre coût**.
- La grosse **différence avec la conduite accompagnée, tient à des contraintes plus souples** puisqu'il n'y a **pas de kilométrage minimum** à faire.
- Enfin, comme les candidats au permis à 17 ans (possible au 1er janvier 2024), vous serez **indépendants et autonomes rapidement** !

### **Attention ! Pas de réduction de la période probatoire**

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule **ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire**. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12. Le candidat ne bénéficie donc pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

**Ici,** je passe  
mon permis  
en conduite  
supervisée !



**EDISER** 



**Dès 18 ans,**

je conduis avec un  
accompagnateur avant  
de passer mon permis.

Besoin de réviser  
avant de repasser  
mon examen ?  
Je choisis la conduite  
supervisée !